



Représentation Permanente  
de la Belgique auprès de l'OSCE

PC.DEL/1087/07

8 November 2007

Original: FRENCH

**Conférence sur l'intolérance et les discriminations à l'encontre des Musulmans  
organisée par la Présidence espagnole de l'OSCE  
Session 2**

**Intervention de l'Ambassadeur Pierre-Etienne Champenois**

Je remercie nos hôtes Espagnol pour l'initiative, l'accueil et l'organisation. Je me réfère à l'intervention UE présidence et j'aimerais ajouter d'un point de vue national ce qui suit.

Je me limiterai strictement aux points en discussion sous panel 2.

- Y-a-t'il une discrimination vis-à-vis des musulmans ?

La réponse est positive et on peut même parler dans certains cas d'islamophobie. C'est une menace pour l'équilibre et la cohésion de nos sociétés.

- La cause principale de la discrimination dont musulmans sont victimes n'est pas nécessairement ni principalement d'origine religieuse. Les causes sont multiples et ont été très largement documentées par les experts qui ont pris la parole. Elles ont un caractère économique et social prononcé. C'est en fin de compte un problème d'intégration au sens le plus général du terme. La discrimination ne vise d'ailleurs pas que les musulmans.

- La religion est un facteur de discrimination parmi d'autres et pas le principal. Seul 5% des plaintes recueillies en Belgique par le CEC font état de la religion (et pas seulement celles d'origine musulmane).

- La solution ne peut être qu'à long terme et à deux niveaux.

1. législatif. C'est la responsabilité des pouvoirs publics. Mais pas seules. Il faut plus de protection des lois et des libertés fondamentales notamment la liberté d'expression et de la religion. Il faut plus de liberté et pas moins. La limite à l'expression est l'incitation à la haine sociale et à la discrimination. L'instrument de lutte contre la discrimination c'est l'égalité des chances. Non seulement comme principe mais dans la réalité journalière.

2. La tolérance est un état d'esprit qui ne se résume pas à la loi et qui ne peut être réduite des statistiques. On ne peut pas l'imposer que par la loi seulement. C'est une question de formation, d'éducation et de culture.

## Conclusion

Le problème est réel, la solution n'est pas évidente, il faut s'inspirer des engagements de l'OSCE rappelées à la ministérielle de Bruxelles dans sa décision 13/06.

Concrètement la Belgique a mis sur pied le Centre d'Égalité des Chances (organe indépendant, mais financé par l'État) qui exerce une fonction de monitoring et de conseil et est un lieu d'accueil de toute personne victime de discrimination. Le centre informe, sensibilise, forme et collabore et formule également des recommandations.

Par ailleurs, les autorités publiques ont mandaté la création d'un Exécutif des Musulmans de Belgique comme instance officielle indépendante. Comme représentation de la communauté musulmane de Belgique auprès des autorités du Royaume et plus généralement vis-à-vis des tiers, il doit servir d'interlocuteur pour contribuer à éliminer les discriminations frappant les membres de la communauté musulmane.

Je vous remercie.